

Département des Finances locales

Direction de la Tutelle financière

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 32 37 42

tutellefinanciere.interieur@spw.wallonie.be

**A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
et membres des Collèges Communaux**

Nos réf. : 51 101/050101/FIN/délais paiement/trimestre 2-2026

Annexe : procédure dans eComptes et tableau à compléter

Vos contacts :

Nathalie Taburiaux, Attachée - nathalie.taburiaux@spw.wallonie.be, 081/32.36.67

Jean-François Sace, Premier Attaché - jeanfrancois.sace@spw.wallonie.be, 081/32.32.37

Philippe Knapen, Directeur - philippe.knapen@spw.wallonie.be, 081/32.37.04

**Objet : Enquête sur les délais de paiement – Demande de la Commission européenne
– Second trimestre 2026.**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales (directive européenne 2011/7/UE du 16 février 2011) et surtout de la mise en cause des autorités belges pour infraction à ladite directive, la Commission européenne souhaite disposer des délais de paiement appliqués par les communes. L'enquête qui était semestrielle est désormais trimestrielle.

La présente enquête concerne les délais de paiement **pour le second trimestre 2026**.

J'insiste sur le fait que cette enquête est une initiative européenne et que la Région wallonne n'intervient que comme un intermédiaire dans la récolte des données. La réponse à cette enquête est très importante car elle vise à éviter une condamnation supplémentaire de la Belgique ainsi que les sanctions pécuniaires qui en découleraient pour les autorités des différents niveaux de pouvoirs. Surtout que la Commission européenne estime que le taux de participation des communes wallonnes est relativement faible (55 %).

Les CPAS ne sont à l'heure actuelle pas concernés par l'enquête.

Afin de répondre à la demande de la Commission européenne, je vous demande donc instamment de bien vouloir consacrer un peu de temps à compléter le fichier ci-joint et de le transmettre, **avant le 10 août 2026**, par courrier électronique aux deux adresses suivantes :

jeanfrancois.sace@spw.wallonie.be

et nathalie.taburiaux@spw.wallonie.be.

Pour les autorités communales qui disposent du module « facture ou pièce entrante » dans leur application comptable, je les invite vivement à l'utiliser. Le tableau peut être généré automatiquement via eComptes.

J'insiste pour que vous ne modifiez pas le modèle de document (ni celui généré par eComptes ni celui ci-joint) et que vous le transmettiez uniquement en version Excel, ceci afin de permettre une analyse automatisée des données reçues.

Vous trouverez en annexe la procédure à suivre dans eComptes pour la génération du tableau. A noter que si vous générez automatiquement le tableau via eComptes, seule la question relative à l'indemnité de 40 € est à compléter manuellement.

Je vous rappelle en outre que l'article 59 du RGCC prévoit que *« le directeur financier procède immédiatement à l'enregistrement temporaire des factures ou documents en tenant lieu dans les comptes généraux y afférents. L'enregistrement se fait de telle sorte que la date d'échéance soit aisément consultable à tout moment »*.

En vous remerciant de votre collaboration et de votre bonne volonté, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les bourgmestres, Mesdames et Messieurs les membres des collèges communaux, mes salutations les meilleures.

Le Directeur général,



Simon DETHIER

- a. Indiquer l'intervalle souhaité : exemple pour T2/2026 = du 01/04/2026 au 30/06/2026
 - b. Sélectionner le service souhaité. Attention pour l'Europe il s'agit des 2 services (ordinaire + extraordinaire)
 - c. Dans l'onglet « Délais de paiement » :
 - i. Indiquer si on utilise le menu « pièces entrantes » dans le programme comptable.
 - ii. Ensuite appuyer sur le bouton « rechercher les paiements effectués »
 - iii. Attendre que les données s'affichent
 - d. Dans l'onglet « Pièces entrantes en attente » : appuyer sur le bouton « rechercher les pièces en attente » et attendre que les données s'affichent.
 - e. Indiquer un « répertoire de génération »
 - f. Cliquer en bas de l'écran sur le bouton « Générer le document ».
- 4) Un fichier Excel va s'ouvrir ; il contient les données à renvoyer par mail au SPW dans le cadre de l'enquête sur les délais de paiements.

Attention : dans le 1^{er} onglet certaines informations sont à compléter manuellement le cas échéant. Néanmoins, les « questions » ne sont pas à compléter pour l'enquête T2/2026. Par contre vous devez compléter manuellement l'information suivante (onglet EU du fichier Excel), non disponible via eComptes :

Paiement de l'indemnité forfaitaire (40 EUR) par facture payée en retard au second trimestre 2026

Nombre de factures second trimestre 2026	Montant total payé second trimestre 2026